Interreg

Cofinanziato dall'Unione europea
Cofinancé par l'Union européenne

Marittimo–IT FR–Maritime

PROGRAMME INTERREG ITALIE-FRANCE MARITIME

ENQUÊTE POST-2027

RAPPORT DE HARVESTING

Décembre 2024

La coopération au cœur de la Méditerranée
La coopération au cœur de la Méditerranée

Introduction 3
1. Consultation des parties prenantes 4
1.1 Principales parties prenantes consultées 4
1.2 Méthodes de consultation : questionnaire en ligne 5
1.3 Synthèse des contributions aux questions clés 5
1.4 Citations intéressantes 11
2. Consultation des citoyens 12
2.1 Principaux citoyens consultés 12
2.2 Méthodes de consultation des citoyens 12
2.3 Synthèse des réponses aux questions clés 14
2.4 Citations intéressantes 21
3. Recommandations pour l'après-2027 22

Introduction

Pour préparer la période post-2027, la Commission européenne a demandé à tous les programmes Interreg de procéder à une vaste consultation.

Dans le cadre de cette initiative, le Programme Interreg Italie-France Maritime a lancé deux enquêtes en ligne, l'une adressée aux parties prenantes et l'autre aux citoyens. Les enquêtes ont été conçues pour recueillir leurs opinions sur le Programme et les besoins de la zone de coopération transfrontalière.

Les deux enquêtes ont été ouvertes pendant quatre semaines en août 2024, en intégrant et en adaptant les questions définies dans la boîte à outils de la Commission. Des questions supplémentaires ont porté sur des sujets spécifiques d'intérêt pour le Programme, y compris, par exemple, l'implication des jeunes.

Au total, 198 questionnaires ont été reçus des parties prenantes et 1092 des citoyens. Les résultats ont été analysés et partagés avec les principaux acteurs représentés dans les comités et groupes de travail gérant le Programme Italie-France Maritime.

Ce rapport présente les principaux éléments qui ressortent de l'analyse des réponses et de la contribution des groupes de travail du Programme.

1. Consultation des parties prenantes

1.1 Principales parties prenantes consultées

Pour les besoins de l'enquête, le Programme Interreg Italie-France Maritime (IT-FR Maritime) 2021-2027 a identifié les "parties prenantes" comme des personnes majeures qui, au moment de la consultation, remplissaient au moins l'une des deux conditions suivantes :

- travailler pour une entité opérant principalement dans la zone de coopération du Programme IT-FR Maritime ;
- avoir participé à au moins un appel à propositions du Programme IT-FR Maritime au cours des périodes de programmation 2007-2013, 2014-2020 ou 2021-2027 (en cours).

La consultation a permis de recueillir l'avis de 198 parties prenantes , par le biais d'un questionnaire en ligne. Leurs principales caractéristiques (type d'entité, âge, participation au Programme) sont résumées ici.

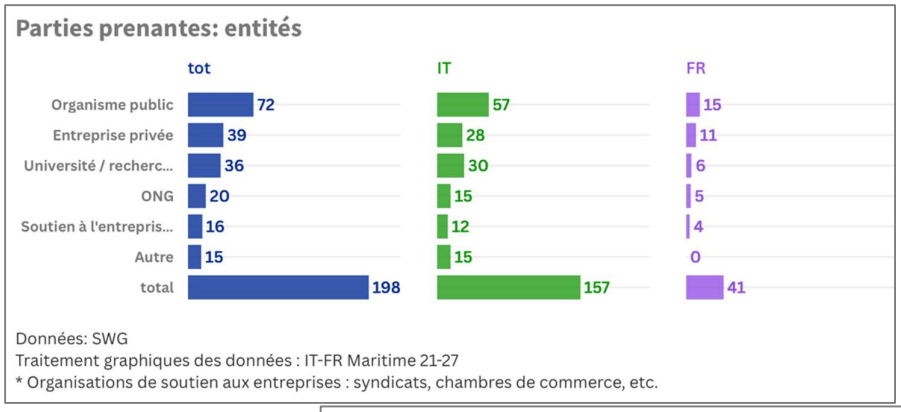

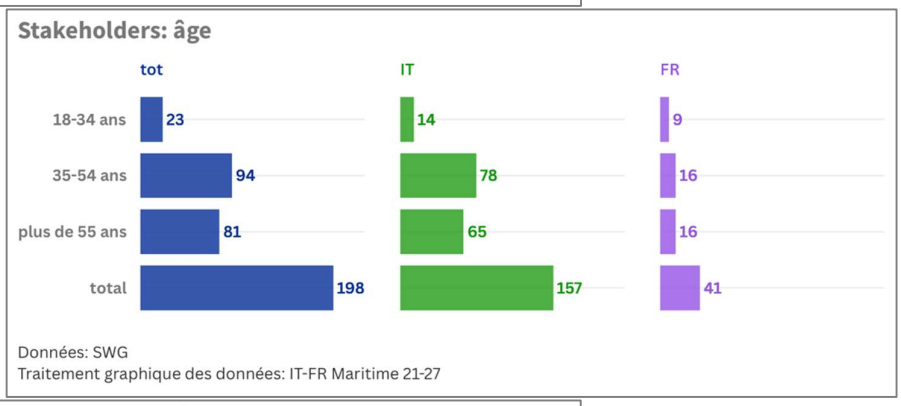

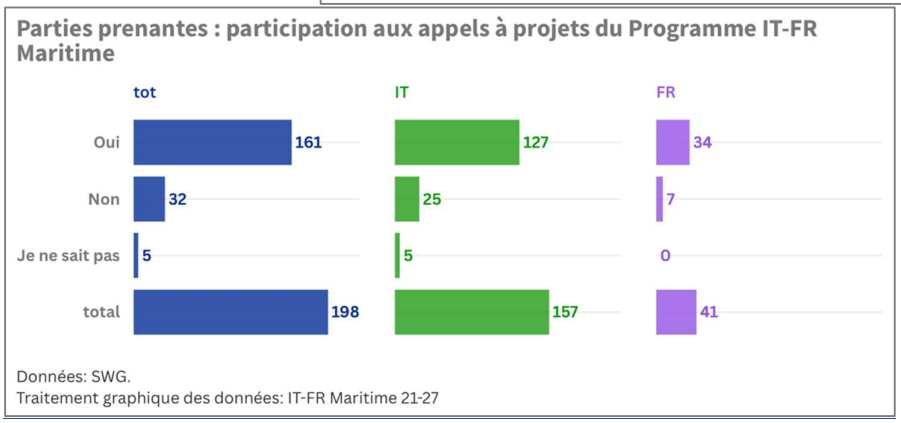

1.2 Méthodes de consultation : questionnaire en ligne

Les opinions des parties prenantes ont été recueillies au moyen d'un **questionnaire** en ligne**,** défini par le Programme IT-FR Maritime, avec le soutien de SWG S.p.A (une société leader dans le domaine des enquêtes d'opinion publique, des études de marché, des études sectorielles et des observatoires). SWG était également responsable de la collecte et de l'analyse initiale des données. La campagne de collecte de données s'est déroulée entre le 31 juillet et le 31 août 2024, parallèlement à la campagne citoyenne (décrite ci-dessous).

Le questionnaire était disponible sur le site web du Programme et présentait **les principales caractéristiques indiquées ci-dessous** :

- Préparé sur la base des lignes directrices fournies par la Commission européenne ;
- Cohérent avec la conception graphique du Programme ;
- Auto-administré, c'est-à-dire compilé de manière autonome ;
- Disponible dans les deux langues du Programme (italien / français) ;
- Utilisant à la fois des questions fermées (plusieurs réponses possibles) et des questions ouvertes.

Il a été structuré avec un **double objectif**. D'une part, contribuer à la consultation européenne sur l'avenir de la programmation Interreg ("questions clés"). D'autre part, cartographier les points de vue des parties prenantes sur des sujets spécifiques, d'intérêt pour le Programme IT-FR Maritime ("questions supplémentaires").

Afin de donner une **large visibilité** à la consultation, le Programme a préparé une page dédiée sur son site internet contenant non seulement le lien vers le questionnaire mais aussi un aperçu général de l'objectif de l'enquête. L'enquête a également été promue par le biais de la lettre d'information du Programme, des canaux de médias sociaux et des courriels d'information aux bénéficiaires. En outre, les régions et les provinces impliquées dans le Programme ont activement promu l'enquête.

Comme le Programme souhaitait recueillir le plus grand nombre possible d'avis de parties prenantes, dans toute la zone de coopération, aucun plan d'échantillonnage n'a été nécessaire pour assurer la représentativité statistique (contrairement à la campagne citoyenne, ci-dessous). *Chaque participant, conformément aux articles 13 et 14 du règlement de l'UE n° 679/2016, s'est vu garantir la liberté d'accéder à l'enquête ou de l'interrompre à tout moment. SWG a traité toutes les données de manière strictement confidentielle et anonyme et uniquement aux fins de la recherche.*

1.3 Résumé des contributions aux questions clés

Question clé 1 . Vivre près d'une frontière est-il une chance ou un inconvénient ?

La plupart des parties prenantes (171 / 198 répondants ; 86% du total) ont déclaré que le fait de vivre dans une zone considérée comme transfrontalière, telle que la frontière maritime entre l'Italie et la France, est une opportunité. Elle permet la coopération et la possibilité d'identifier et de **développer des stratégies communes pour relever plus efficacement les défis territoriaux.**

Vivre près d'une frontière est une chance car elle ...	%
Encourage la dynamique de coopération	81
Permet de développer des solutions communes pour la gestion du territoire	80
Permet d'établir des comparaisons avec d'autres territoires	70
Faciliter les échanges culturels	63

Permet la création de réseaux commerciaux entre les pays	42
Plus d'opportunités d'emploi	26

Une très faible proportion de répondants considère que vivre dans une zone transfrontalière est un inconvénient (12 sur 198, soit 6 %), la principale raison étant la complexité de la coordination entre les territoires.

Question clé 2. Où se trouve le plus grand potentiel de coopération territoriale dans votre région ?

Pour 79% des acteurs, le plus grand potentiel de la coopération territoriale transfrontalière dans la zone du Programme IT-FR Maritime est lié à la **protection de l'environnement et du territoire**, suivi par le développement du tourisme (70%).

Pour c.50%, la coopération transfrontalière peut également avoir un impact sur la mobilité et l'économie circulaire.

Où se trouve le plus grand potentiel de coopération territoriale dans votre région ?	% de réponses
Protection de l'environnement et territoire	79
Tourisme	70
Culture	53
Économie circulaire	50
Mobilité	48
Croissance durable et compétitivité des PME	47
Prévention des risques	46
Formation	44
Travail et emploi	43
Compétences des autorités locales	42
Transition numérique	23
Autres	3
Je ne sais pas	--

Question clé 3. Qu'est-ce qui fonctionne bien actuellement dans la coopération transfrontalière et qui devrait être préservé ou renforcé ?

Selon les parties prenantes, les trois principaux points forts de la coopération transfrontalière actuelle dans le cadre du Programme IT-FR Maritime sont : le **partage des bonnes pratiques** (72%), la **capacité des projets à apporter de l'innovation dans les territoires** (60%) et le **dialogue entre les autorités locales impliquées** (59%).

Qu'est-ce qui fonctionne bien dans la coopération transfrontalière / devrait être préservé et renforcé ?	% de réponses
Échange de bonnes pratiques	72
Capacité des projets à introduire des éléments innovants dans les territoires	60
Dialogue entre les collectivités territoriales	59
Itinéraires et promotion conjointe du tourisme	43
Échanges transfrontaliers de formation	41
Systèmes de protection territoriale transfrontalière	36
Réseaux interentreprises	34
Systèmes transfrontaliers pour la sécurité en mer	28
Bases de données transfrontalières	28
Autres	4
Je ne sais pas	6

En ce qui concerne les aspects qui devraient être renforcés/mis en œuvre, les parties prenantes identifient les **aspects liés au partage d'informations (bases de données**

transfrontalières), les synergies entre les entreprises et les systèmes transfrontaliers pour la sécurité en mer et la protection du territoire.

Question clé 4. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas bien actuellement dans la coopération transfrontalière et qui devrait être amélioré ?

Les parties prenantes ont été interrogées sur ce qui ne fonctionne pas bien dans la coopération transfrontalière actuelle et qui devrait être amélioré. La nécessité de mettre en place des bases de données transfrontalières (31 %) et de soutenir la coopération entre les entreprises (29 %) a été confirmée.

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas bien dans la coopération transfrontalière / devrait être amélioré ?	% de réponses
Bases de données transfrontalières	31
Réseaux interentreprises	2 9
Ne sait pas	20
Capacité des projets à introduire des éléments innovants dans les territoires	1 9
Dialogue entre les collectivités territoriales	19
Échanges éducatifs transfrontaliers	17
Itinéraires touristiques communs et promotion	16
Systèmes transfrontaliers pour la sécurité en mer	14
Systèmes de protection territoriale transfrontalière	14
Échange de bonnes pratiques	11
Autres	7

Question clé 5. Quels sont les principaux obstacles à une bonne coopération dans votre région ( ) ?

Selon 60% des acteurs, le principal obstacle à une meilleure coopération entre l'Italie et la France est lié aux **différents niveaux de compétences régionales et/ou locales entre l'Italie et la France**. Une deuxième difficulté concerne le manque de connaissance des programmes Interreg dans les zones de coopération (52%), une difficulté moins pertinente pour ceux qui ont participé à au **moins un appel de la période de programmation actuelle** (39%).

Un autre obstacle à la coopération est, pour les parties prenantes, la **perception faible ou inexistante de l'espace transfrontalier (48%) et la volonté réelle de coopérer** (40%).

Il est à noter que les différences linguistiques ne sont considérées comme un problème que par 30 % des parties prenantes.

Quels sont les principaux obstacles à une bonne coopération dans votre région ?	% de réponses
Différents niveaux de compétence au niveau régional et/ou local	60
Manque de connaissance des programmes Interreg	52
Non-perception de l'espace transfrontalier	48
Volonté de coopération limitée	40
Différentes langues	30
Niveau de développement économique inégal	26
Distance des zones métropolitaines	10
Autres	9
Je ne sais pas	2

Question clé 6. Y a-t-il des choses que vous aimeriez faire dans le cadre d'Interreg mais que vous ne pouvez pas faire ? Pourquoi ?

42% des parties prenantes (environ 2 sur 5) pensent que le potentiel d'Interreg et sa capacité à produire des impacts pourraient être accrus en intervenant sur les obstacles ou les facteurs limitants.

Les principaux facteurs sont : le système de règles jugé **trop complexe** (50%) et le **budget qui devrait être plus élevé** (50%).

D'autres aspects signalés par les parties prenantes sont liés à la phase de candidature et à la co-définition du projet : difficultés à trouver des partenaires (également liées à des partenariats établis de longue date qui sont réticents à inclure de nouveaux acteurs), le calendrier des appels à propositions et l'identification de solutions partagées entre l'Italie et la France.

Y a-t-il des choses que vous aimeriez faire dans le cadre d'Interreg mais que vous ne pouvez pas faire ? Pourquoi ?	% de réponses (sur les 84 parties prenantes qui ont répondu "oui")
Des règles trop complexes	50
Un budget plus important est nécessaire	50
Difficultés à trouver des partenaires	37
Il existe des partenariats historiques qui ne sont pas disposés à accepter de nouveaux partenaires.	29
Il faudrait plus de temps pour postuler à des projets	25
Difficile de trouver des solutions adaptées à l'Italie et à la France	23
Des compétences spécifiques sont nécessaires	19
Autres	26
Je ne sais pas	--

Question clé 7. Quelle est la nouveauté la plus importante que vous aimeriez voir dans le futur Interreg ?

70 % des parties prenantes souhaitent une **simplification des procédures** dans les futurs programmes et initiatives Interreg, 46 % souhaitent une **plus grande implication et participation des citoyens dans les projets** et 43 % un **plus grand niveau d'expérimentation**. Deux autres demandes pour l'avenir sont une **plus grande coordination** entre les projets et les programmes (42%) et entre ceux-ci et les politiques nationales (42%), afin d'augmenter les synergies et la capacité d'impact.

Quelle est la nouveauté la plus importante que vous souhaiteriez voir apparaître dans le futur Interreg ?	% de réponses
Des procédures encore plus simples	70
Une plus grande implication de la population	46
Plus d'expérimentation	43
Plus de coordination entre les projets et les programmes	42
Plus de coordination entre les programmes et les politiques nationales	42
Inclure plus de types de bénéficiaires	34
Base de données des solutions/stratégies développées	34
Davantage de formation pour les organismes publics	32
Promotion accrue de la capitalisation	29
Base de données de sujets formés	14
Autres	3
Je ne sais pas	--

Question clé 8. Certains projets d'infrastructure sont-ils nécessaires ?

63 % des parties prenantes font état d'un intérêt pour les projets d'infrastructure.

Les 2/3 des personnes intéressées par les projets d'infrastructure proviennent des territoires toscans et liguriens de la zone de coopération et la moitié d'entre elles sont des organismes publics.

En ce qui concerne la typologie des projets d'infrastructure, les réponses à la question clé n° 10 sur le "projet de coopération rêvé" font référence aux infrastructures portuaires, aux pistes cyclables, aux connexions entre les îles et les territoires et aux connexions ferroviaires entre l'Italie et la France.

Question clé 9. Que faudrait-il faire pour faciliter le travail avec vos pairs dans un autre pays (gouvernance) ?

Les parties prenantes ont identifié trois actions prioritaires pour faciliter le travail entre les partenaires transfrontaliers :

- **fournir au personnel des compétences spécifiques liées à la programmation européenne** (65%) ;
- **accélérer la prise de décision en renforçant la coordination** (58%) ;
- inclure le personnel ayant des compétences linguistiques dans les groupes de travail (41%).

Que faut-il faire pour faciliter le travail avec des pairs dans un autre pays (gouvernance) ?	% de réponses
Fournir au personnel des compétences liées à la programmation européenne	65
Prendre des décisions plus rapidement et avec une meilleure coordination	58
Fournir au personnel des compétences linguistiques	41
Impliquer les gouvernements centraux et locaux	36
Donner aux GECT plus de pouvoirs qu'actuellement	13
Autres	5
Je ne sais pas	4

Question clé 10. Quel serait le projet de coopération dont vous rêvez ?

76 % des parties prenantes ont fait part de leur "projet de coopération rêvé", regroupé en trois macro-domaines :

- **la mer,** avec le rêve d'encourager davantage de projets de protection et de prévention, de pêche durable, d'économie circulaire et d'énergie ;
- **la mobilité et le transport,** un thème récurrent qui est également apparu dans la demande de projets d'infrastructure, avec le rêve de meilleures connexions entre les îles et entre celles-ci et le continent (marchandises et personnes), d'une mobilité plus durable et de pistes cyclables plus structurées ;
- **Les compétences,** à acquérir, à partager et à transférer, sont au cœur de la coopération Interreg. A côté des compétences linguistiques et de la mobilité des jeunes, le rêve est celui d'espaces de comparaison et d'échange entre administrations, avec les entreprises et le monde de la recherche. D'autres rêves liés aux compétences concernent le rôle de l'intelligence artificielle pour la gestion de projets et la coordination territoriale.

En outre, les réponses soulignent l'importance du partage des bases de données, considérées comme une base de connaissances commune permettant de développer des comparaisons et des stratégies.

L'intérêt pour les projets de **protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel et de prévention du changement climatique** demeure.

La consultation a également révélé un intérêt particulier pour deux autres domaines :

- les projets liés aux **principes horizontaux** du Programme Italie-France Maritime : réduction de la discrimination et égalité des droits (genre, personnes handicapées, migrants) ;
- les projets liés à la **production agricole et à l'alimentation**.

Question supplémentaire 1 . Dans la zone du Programme IT-FR Maritime, les frontières entre l'Italie et la France sont principalement maritimes. Pensez-vous que la coopération entre ces frontières est importante ?

92 % des parties prenantes considèrent que la coopération transfrontalière maritime est importante pour trois raisons principales :

a) **la mer peut être décrite comme un espace de coopération transfrontalière sans barrières physiques**, sans frontières perçues (un continuum territorial) et qui a toujours permis des échanges et des dynamiques politiques, sociales et économiques entre les territoires. Soutenir et renforcer la coopération transfrontalière également dans les contextes maritimes est donc essentiel et nécessite des stratégies de programmation capables de comprendre la singularité de cet espace ;

b) Les territoires maritimes partagent des besoins, des problèmes, des opportunités, mais ont développé des points de vue, des compétences et des approches différentes qui, mises en commun, constituent une valeur ajoutée significative. **Les territoires maritimes disposent donc des éléments de base de la coopération transfrontalière** : des besoins communs et des compétences à partager pour développer des solutions au bénéfice de l'ensemble de la zone ;

c) Les impacts du changement climatique sur la mer et les dynamiques maritimes (naturelles ou anthropiques) n'ont pas de frontières et il est donc crucial de permettre la coopération entre les territoires conscients de cette dimension.

Question supplémentaire 2. Quelles actions seraient nécessaires pour inciter les jeunes à devenir des citoyens actifs et à participer davantage aux projets Interreg ?

Les parties prenantes ont été invitées à proposer des moyens qu'elles jugent utiles pour stimuler la participation active et consciente des jeunes aux programmes Interreg et au Programme Italie-France Maritime en particulier.

Les réponses font ressortir l'**importance de créer des moments de rencontre, d'échange et d'écoute des jeunes**, tandis que les espaces d'information sont considérés comme des outils moins efficaces.

Actions nécessaires pour stimuler la participation des jeunes	% de réponses
Organiser des rencontres entre jeunes de différents pays	71
Cours de formation pour les jeunes	61
Manifestations internationales ciblant spécifiquement les jeunes	61
Fournir aux écoles et aux familles des informations sur l'Europe et la coopération	53
Organiser des occasions pour les jeunes d'être entendus dans les régions	53
Créer un espace d'information dédié (site web du programme, médias sociaux, etc.)	38
Autres	3
Je ne sais pas	0

1.4 Citations intéressantes

Les citations suivantes, recueillies auprès des parties prenantes du Programme, font référence à l'importance de la coopération maritime transfrontalière et aux domaines à améliorer.

Importance de la coopération maritime transfrontalière

Les effets des impacts en mer ne connaissent pas de frontières. Une action coordonnée et transfrontalière est donc essentielle pour identifier des processus de gestion durable (université/centre de recherche, Toscane).

Notre région n'a que des frontières maritimes transfrontalières, il est donc crucial pour nous d'avoir des programmes Interreg dédiés (organisme public , Sardaigne).

Importance de la coopération maritime transfrontalière

L'espace maritime a toujours été un lieu d'échange entre nos pays et l'identité de nos régions, avec des paysages et des milieux naturels de plus en plus fragiles (organisme public, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Éléments à améliorer

La standardisation des procédures de collecte de données pour faciliter le partage des données et le développement de nouvelles idées et stratégies (organisation à but non lucratif, Ligurie)

Une plus grande implication et des opportunités de croissance pour les micro et petites entreprises (organisation de soutien aux entreprises, Toscane)

Les citations suivantes, recueillies auprès des parties prenantes du Programme, renvoient à leurs sujets d'intérêt spécifiques.

Principes horizontaux et dimension sociale

La gestion des flux migratoires et les bonnes pratiques d'inclusion sociale (entreprise privée, Toscane)

Égalité des sexes et lutte contre les stéréotypes dans le monde du travail et insertion professionnelle des personnes handicapées (université/centre de recherche, Ligurie)

Agriculture et alimentation

Création d'un projet transfrontalier d'autosuffisance alimentaire (organisation de soutien aux entreprises, Corse)

Projet de développement visant à caractériser et à promouvoir la production alimentaire dans la zone transfrontalière afin de développer des stratégies pour une alimentation saine (université/centre de recherche, Sardaigne)

Changement climatique et prévention

Gestion des risques côtiers (érosion et submersion) dans un contexte de changement climatique (autorité publique, Région Sud Provence-Alpes-Côte)

Sur l'impact des mesures d'atténuation des risques et d'adaptation au changement climatique en termes de consommation de ressources et de réchauffement climatique et leur transfert aux parties prenantes (organisme public, Ligurie).

Patrimoine culturel et naturel (en particulier l'environnement marin)

Création de récifs artificiels pour permettre le développement de la vie marine et encourager le tourisme sous-marin (autre/sociétés internes "in house", Ligurie)

Partager notre histoire commune à travers la restauration et la valorisation de notre patrimoine culturel matériel et immatériel (entreprise privée, Corse)

Mobilité et transport

Infrastructure cyclable développée de manière concrète (organisme public, Ligurie)

Mobilité accrue entre les îles et les territoires italo-français (organisme public, Toscane)

Jeunes

Implication des jeunes dans la conception du programme (organisme public, Toscane)

Inviter des jeunes à des événements organisés dans le cadre de projets maritimes (organisme de soutien aux entreprises, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur).

2. Consultation des citoyens

2.1 Principaux citoyens consultés

Aux fins de l'enquête, les "citoyens" ont été considérés comme des personnes majeures qui, au moment de la consultation, vivaient ou résidaient (pour des raisons d'études, de travail, etc.) dans la zone du Programme Italie-France Maritime. **Les avis de 1 092 citoyens ont été recueillis** au moyen d'un questionnaire**.**

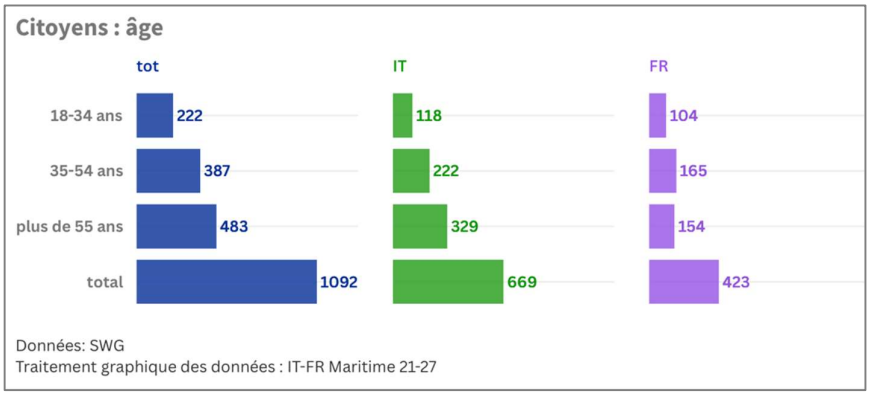

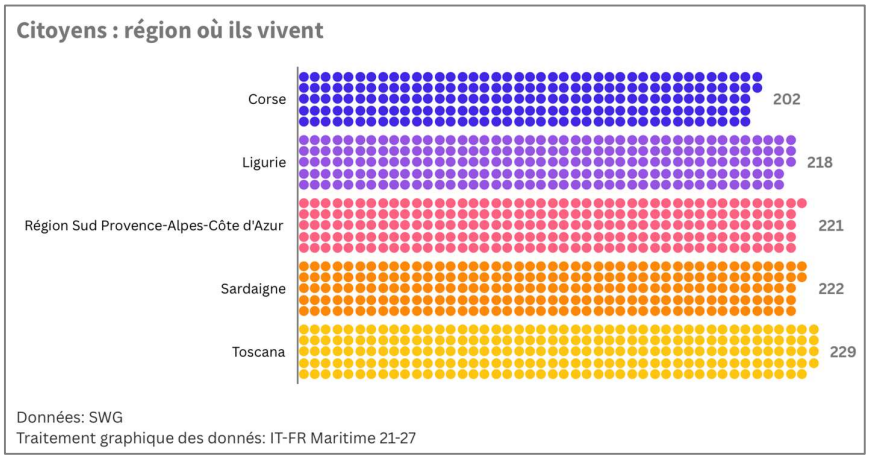

2.2 Méthodes de consultation des citoyens

Les opinions des citoyens ont été recueillies au moyen d'un **questionnaire** administré par trois canaux :

- **Enquête sur le site web du Programme** : questionnaire auto-administré, c'est-à-dire à remplir soi-même, accessible en italien et en français ;
- **entretiens téléphoniques** (**CATI**, *Computer Aided Telephone Interviews*) : questionnaire administré par le biais d'entretiens téléphoniques menés par des enquêteurs de langue maternelle italienne et française ;
- **enquête en ligne** (**CAWI**, *Computer Aided Web Interviews*) : questionnaire auto-administré, en italien et en français, envoyé par courrier électronique aux membres de la communauté SWG[1] , pour la partie italienne, et aux membres du panel d'un partenaire international pour la partie française.

[1] La communauté SWG compte plus de 60 000 utilisateurs enregistrés et actifs.

Méthode d'enquête sur le point de vue des citoyens	nombre de questionnaires administrés / auto-administrés		
	Italie	**France**	**total**
Enquête sur le site web du Programme	120	200	**320**
Entretiens téléphoniques (CATI)	486	200	**686**
Enquête en ligne (CAWI)	63	23	**86**
TOTAL	**669**	**423**	**1092**

Le questionnaire destiné aux citoyens a été défini par le Programme Italie-France Maritime avec le soutien de la société SWG S.p.A, conformément à l'enquête auprès des parties prenantes. SWG s'est également chargé de l'informatisation du questionnaire, des entretiens CATI et de l'enquête CAWI, de la collecte des réponses et de la première analyse des données.

Les principales caractéristiques du questionnaire et de la consultation peuvent être résumées comme suit :

- Préparés sur la base des lignes directrices de la CE et en cohérence avec l'identité graphique du Programme ;
- Questions accessibles dans les deux langues du Programme (italien et français) ;
- Questions fermées (plusieurs réponses possibles) et questions ouvertes ;
- Toutes les réponses, quel que soit le canal de transmission utilisé, ont été fusionnées dans une seule base de données protégée et harmonisée ;
- Les répondants du mode CAWI ou du site internet du Programme (questionnaires auto-complétés à l'écran) se sont vus présenter 2 images : une carte de synthèse des zones de coopération et les versions 2014-2020 et 2021-2027 du logo du Programme Interreg Italie-France Maritime. Ce choix a été dicté par la volonté de saisir l'opportunité offerte par le questionnaire pour transmettre et renforcer les éléments fondamentaux du Programme Italie-France Maritime.

Le questionnaire a été structuré de manière à répondre à **trois objectifs :**

- Contribuer à la consultation européenne visant à définir l'avenir de la programmation Interreg après 2027 (questions clés) ;
- Saisir l'opportunité de cartographier les points de vue des citoyens par rapport à des questions spécifiques d'intérêt pour le Programme (questions supplémentaires) ;
- Profiter de l'occasion pour transmettre des éléments de connaissance de base sur le Programme IT-FR Maritime (objectifs, zone de coopération, logo, etc.).

Afin de donner une large **visibilité à la consultation**, le Programme a utilisé les méthodes de communication décrites dans la consultation des parties prenantes : page dédiée sur le site web, bulletin d'information du programme, médias sociaux et courriels d'information, et engagement actif des acteurs territoriaux dans la zone du Programme. En plus des membres de la communauté du GDS.

La campagne s'est déroulée (parallèlement à la campagne des parties prenantes) selon le calendrier suivant :

- Entretiens téléphoniques (CATI) entre le 17 et le 31 juillet 2024 ;
- Enquête en ligne (CAWI) entre le 16 et le 30 juillet 2024 ;
- Enquête sur le site web du Programme entre le 31 juillet et le 31 août 2024.

Recueillir le point de vue des citoyens signifie recueillir le point de vue des différents territoires qui définissent la zone de coopération du Programme Italie-France Maritime. Pour cette raison, une **méthode d'échantillonnage** a été adoptée afin d'assurer une représentation équitable

des différentes zones. Chacune des cinq "régions" du Programme[2] a constitué un échantillon indépendant stratifié par des parts transversales de sexe et de groupe d'âge (18-34, 35-54, 55 ans ou plus) et des parts marginales par province/département, se rapprochant de la distribution réelle de la population régionale. Les unités statistiques finales ont été identifiées de manière aléatoire, comme pour les échantillons probabilistes. Pour chaque "région", l'objectif était de collecter un minimum de 200 interviews complètes, selon une logique de répartition territoriale de l'échantillon sur l'ensemble de la zone de coopération.

L'intégration des méthodes CATI et CAWI a permis de compenser les distorsions liées à la couverture Internet, typiques du seul mode en ligne, en interceptant les segments les plus adultes et moins numérisés de la population. En outre, la même incidence de la modalité téléphonique - égale à 20 % - a été établie sur le nombre total d'entretiens pour chaque région, afin de limiter les distorsions méthodologiques sur une base territoriale. [3]

Les données totales de l'Italie et de la France (1092 citoyens) ont été pondérées en fonction des données démographiques officielles les plus récentes (Istat, Eurostat), afin de garantir une représentativité totale par rapport à la population de référence du Programme par sexe, groupe d'âge et région de résidence (en ne considérant que les provinces/départements éligibles).

Chaque participant, conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) n° 679/2016, s'est vu garantir la liberté d'accéder à l'enquête ou de l'interrompre à tout moment. Toutes les informations ont été traitées par le SWG de manière strictement confidentielle et anonyme et uniquement aux fins de la recherche.

2.3 Résumé des contributions aux questions clés

Question clé 1. Vivre près d'une frontière est-il une chance ou un inconvénient ?

Environ deux tiers des citoyens ayant répondu au questionnaire (739 / 1 902, soit environ 68%) considèrent que **vivre dans une zone considérée comme transfrontalière est une opportunité**, 11% considèrent que c'est un inconvénient et 22% n'ont pas d'avis tranché sur la question.

[2] 1) la Ligurie (provinces d'Imperia, Savone, Gênes, La Spezia) ; 2) la Sardaigne (provinces de Sassari, Nuoro, Cagliari, Oristano, Sardaigne du Sud) ; 3) cinq provinces de la côte toscane (Massa-Carrara, Lucques, Pise, Livourne, Grosseto) ; 4) la Corse et 5) les départements français des Alpes-Maritimes et du Var, situés dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

[3] quota "soft", avec une petite marge de tolérance et une exception pour la seule Corse (environ 80% d'interviews CATI) imposée par la faible couverture internet et la structure démographique de la population.

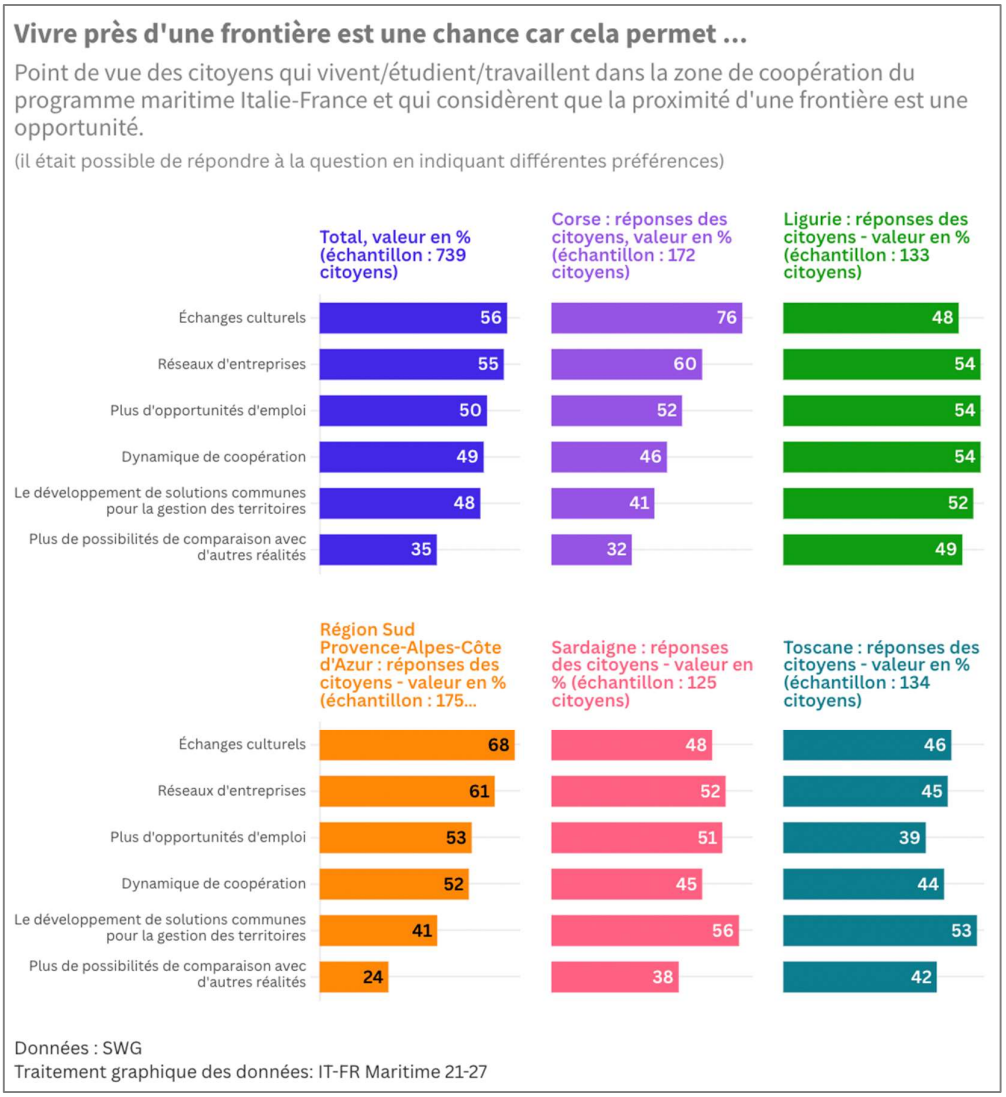

En ce qui concerne les motivations, en général, ceux qui considèrent la vie dans les territoires transfrontaliers comme une opportunité soulignent surtout le fait qu'elle facilite les échanges culturels (56%) et la possibilité de créer des réseaux d'affaires entre les pays (55%).

En analysant les réponses en fonction des cinq "régions" du Programme, on peut observer que les territoires français, parmi les différentes opportunités, en identifient deux en particulier (la possibilité de créer des réseaux commerciaux et d'avoir plus d'opportunités d'emploi), tandis que les Italiens, bien qu'avec des pourcentages différents, semblent considérer les différentes opportunités comme étant d'une importance similaire.

Parmi ceux qui considèrent qu'il s'agit d'un inconvénient (11 % des répondants), la principale raison est liée au fait qu'il rend la coordination entre les territoires plus complexe, compte tenu également de la nécessité d'une comparaison constante entre les différentes règles et réglementations.

Question clé 2. Dans le lieu où vous vivez , quels sont les principaux problèmes qui nécessitent une coopération ?

En ce qui concerne les questions qui pourraient être traitées avec le plus de succès par la coopération transfrontalière et, plus particulièrement, dans le cadre du Programme IT-FR Maritime, 89 % des citoyens ont identifié des domaines thématiques, 4 % ont estimé qu'il n'y

avait pas de domaines dans lesquels la coopération transfrontalière pourrait apporter une contribution positive et 7 % n'avaient pas d'opinion claire.

Parmi ceux qui pensent que la coopération transfrontalière pourrait apporter une valeur ajoutée dans des domaines spécifiques, plus de la moitié citent les **infrastructures et les transports** (57 %) et le **développement économique** (51 %). Deux autres sujets qui pourraient bénéficier de la coopération sont le **tourisme** (49 %) et la **durabilité environnementale** (47 %). Les thèmes tels que la santé, l'éducation, l'inclusion et l'innovation n'ont pas été cités comme des domaines qui nécessitent de façon particulière la coopération transfrontalière pour la gestion et le développement.

En analysant les réponses par territoire, on constate que l'**urgence climatique** nécessite une coopération transfrontalière en particulier pour les citoyens français (Corse 46% et Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 44%), tandis que les taux de réponse des Italiens se situent entre 26% et 30%.

Principales questions nécessitant une coopération	Corse %.	Ligurie %	PACA %	Sardaigne %.	Toscane %.
Infrastructures et transports	53	54	49	54	44
Développement économique	52	45	42	53	36
Tourisme	52	41	49	43	34
Durabilité environnementale	41	38	45	42	43
Urgences climatiques	46	26	44	30	30
Santé publique	33	21	23	20	15
L'innovation	21	18	19	25	22
Inclusion sociale et équité	21	17	19	23	17
Éducation et formation tout au long de la vie	26	23	17	15	11

Note. 1. Les trois plus grandes valeurs en pourcentage pour chaque "région" sont surlignées en jaune / 2. Échantillon de référence pour chaque région du programme : Corse 202, Ligurie 218, Région Sud PACA 221, Sardaigne 222, Toscane 229

Question clé 3. Pouvez-vous citer un projet Interreg que vous trouvez utile là où vous vivez ?

31% des citoyens ont entendu parler du Programme IT-FR Maritime ou ont vu son logo. La connaissance du Programme semble être davantage liée au logo qu'à des projets spécifiques. La connaissance du Programme est légèrement plus élevée dans les territoires français que dans les territoires italiens et ceci est mieux connu que les autres programmes Interreg.

L'importante contribution visuelle du logo à la reconnaissance et à la notoriété du Programme suggère, en général, une connaissance plus évocatrice que rationnelle et consolidée. C'est également ce qui ressort des réponses aux questions ouvertes, destinées à vérifier le degré réel d'information des répondants sur les projets financés par le Programme. Les personnes qui ont déclaré avoir entendu parler du Programme IT-FR Maritime ont été invitées à indiquer le nom d'un ou de plusieurs projets spécifiques associés à ce Programme. Les réponses données se réfèrent aux macro-environnements ou aux objectifs d'intervention, et non pas aux noms des projets.

Question clé 4. Dans votre vie quotidienne, quelles sont les principales difficultés de la coopération transfrontalière ?

La consultation a révélé que 75% des citoyens vivant/étudiant/travaillant dans la zone couverte par le Programme IT-FR Maritime perçoivent la coopération transfrontalière dans leur vie quotidienne et identifient deux difficultés principales, étroitement liées : les **obstacles administratifs** (43%) et les **différences législatives** (42%).

En analysant les réponses par territoire, les citoyens des deux îles de la zone du Programme (Corse et Sardaigne) ont des positions différentes par rapport aux autres territoires en ce qui concerne deux domaines :

- des difficultés plus importantes liées au transport (respectivement 32% et 30%, contre des valeurs proches de 20% dans les autres territoires) ;
- moins de poids que les autres territoires attribués aux difficultés liées à la fermeture des frontières.

En outre, il apparaît que 33 % des citoyens italiens estiment que les deux pays ne semblent pas coopérer, contre 12 % des citoyens français. 19 % des citoyens français ne perçoivent pas de difficultés de coopération dans leur vie quotidienne, contre 11 % des citoyens italiens.

En général, les questions linguistiques et la nature spécifique des frontières maritimes ne semblent pas être considérées comme des obstacles à la coopération transfrontalière.

Quelles sont les principales difficultés de la coopération transfrontalière ?	Total[1] %	ITALY[2] %	FRANCE[2] %	Corse[3] %	Ligurie[3] %	Région Sud PACA[3] %	Sardegna[3] %	Toscane[3] %
différences législatives	**42**	**42**	**43**	46	44	42	42	41
barrières administratives	**41**	**40**	**43**	53	42	42	36	42
barrières linguistiques	**27**	**26**	**29**	31	24	29	29	24
2 pays ne semblent pas coopérer	**25**	**33**	**11**	14	35	10	31	32
transport	**24**	**26**	**20**	32	24	18	30	23
frontières difficilement perceptibles	**18**	**17**	**19**	18	13	19	17	21
aucun	**15**	**11**	**23**	13	9	25	10	14
fermeture temporaire des frontières	**14**	**15**	**11**	11	24	11	9	13

Note sur les échantillons de référence.
1. 1092 citoyens ayant répondu au questionnaire
2. 669 citoyens italiens et 423 citoyens français
3. Pour chaque "région" du programme : Corse 202 citoyens, Ligurie 218, Région Sud PACA 221, Sardaigne 222, Toscane 229

Question clé 5. Quel serait le projet de coopération de vos rêves ?

81 % des citoyens ont fait part de leur "projet de coopération rêvé" et les thèmes suivants se dégagent :

- **durabilité, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique :** durabilité des activités économiques, protection et restauration des écosystèmes, protection des zones côtières, économie circulaire, innovation liée à la durabilité, énergies renouvelables, création de zones de protection, etc. La plupart des propositions de projets se concentrent sur la mer et l'environnement marin ;
- **un tourisme alternatif qui respecte et valorise les territoires** : des modèles de tourisme de plus en plus durables et respectueux du territoire, de sa culture et de ses traditions ; un tourisme ciblé, plus lent et plus doux, capillaire et de proximité, qui constitue une alternative

crédible au sur-tourisme de masse et favorise la découverte et la valorisation des territoires ;

- **échanges culturels :** renforcement des échanges culturels entre l'Italie et la France, afin d'améliorer la connaissance mutuelle entre les pays et leurs citoyens, de créer un climat de confiance et d'éliminer les préjugés. Renforcement du dialogue et de la connaissance mutuelle comme base de réflexion commune sur les problèmes communs et les solutions possibles. En ce qui concerne la dimension culturelle, l'accent est mis sur la formation des jeunes, en soulignant l'importance des compétences linguistiques ;
- **culture transfrontalière de l'inclusion :** gestion des flux migratoires et intégration des migrants dans le tissu social des territoires frontaliers ; traitement et résolution des déséquilibres politiques et réglementaires qui entravent le dialogue ; accueil et inclusion dans une perspective transfrontalière des "peuples méditerranéens".
  Une attention particulière est également accordée à la suppression des barrières architecturales et à la mise en œuvre de l'accessibilité aux services pour les personnes handicapées (citoyens et touristes) ;
- **Services et politiques transfrontaliers** : projets visant à définir et à développer des politiques, des services et des opportunités véritablement transfrontaliers. Les principaux domaines thématiques comprennent les transports, les modèles de recherche transrégionaux, les services de santé, la formation et les possibilités d'emploi.
  En ce qui concerne les **transports**, l'accent est mis sur des solutions de transport durables pour les personnes et les marchandises, tant par voie maritime que terrestre, qui soient facilement accessibles (en termes d'utilisation et de coût).

Question supplémentaire 1. Quel est le premier mot qui vous vient à l'esprit lorsque vous pensez à la coopération européenne ?

87% (951 sur 1092) des citoyens ont indiqué le premier mot qui leur vient à l'esprit lorsqu'ils pensent à la "coopération européenne". Les réponses se répartissent en quatre macro-catégories : les **mots exprimant un jugement positif, les mots se référant à un sujet spécifique, les mots décrivant une entité ou un territoire et les mots exprimant un jugement négatif.**

Les différentes réponses ont été analysées et systématisées en identifiant des catégories capables de décrire, le plus précisément possible, les différents concepts exprimés.

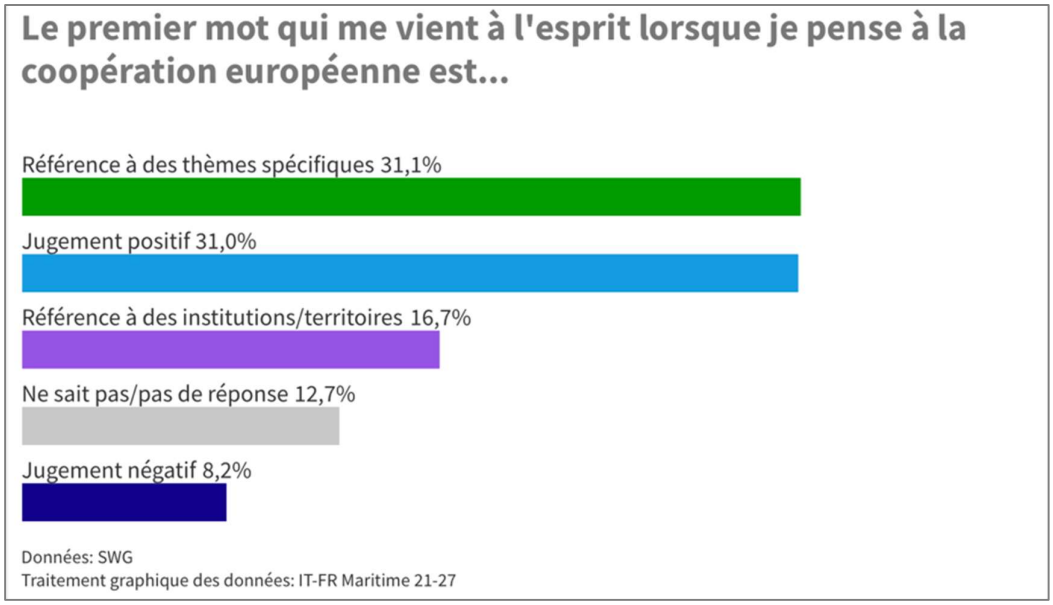

Principaux thèmes de chaque macro-catégorie :

Données : SWG

Traitement graphique des données : IF-FR Maritime 21-27

Question supplémentaire 2. Quelles actions seraient nécessaires pour inciter les jeunes à devenir des citoyens actifs et à participer davantage aux projets Interreg ?

Les citoyens italiens et français qui étudient/vivent/travaillent dans les territoires couverts par le Programme IT-FR Maritime ont été interrogés sur la manière dont, à leur avis, les jeunes pourraient être davantage impliqués afin de devenir des agents actifs du changement.

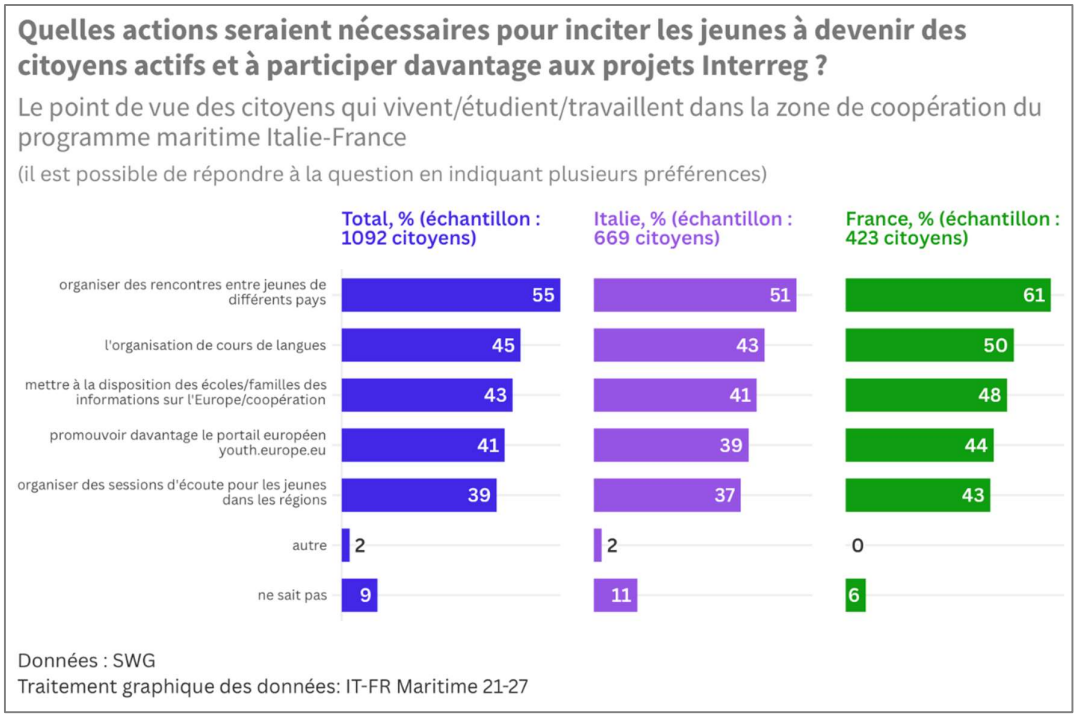

Les réponses montrent que seuls 9% n'ont pas d'idées précises sur le sujet, tandis que 55% considèrent qu'il est important d'organiser des **rencontres** entre jeunes de différents pays.

D'autres actions jugées importantes sont : l'amélioration des **compétences linguistiques** grâce à des cours spécifiques (45%) et la fourniture d'**informations** disponibles à la fois pour les écoles et les familles (43%) et accessibles via le portail européen "youth.europe" (41%). Enfin, l'**organisation d'occasions pour les jeunes d'être entendus** est également considérée comme une voie à suivre (39 %).

En analysant les réponses d'un point de vue territorial, on constate un plus grand intérêt pour les outils d'implication des jeunes dans les territoires français (pourcentages plus élevés).

2.4 Citations intéressantes

Les citations suivantes de citoyens résument certains thèmes proposés pour des projets de coopération.

3. Recommandations pour l'après-2027

En rassemblant les nombreuses informations issues de la consultation post-27, l'expérience de la gestion du Programme IT-FR Maritime au cours de la période de programmation actuelle et des périodes précédentes, ainsi que les contributions des comités de gestion du Programme, deux conclusions interdépendantes se dégagent :

- **la coopération transfrontalière dans la** zone **maritime** entre l'Italie et la France contribue directement à divers enjeux socio-économiques, culturels, environnementaux et de gouvernance et **doit être soutenue et renforcée, et non révolutionnée** ;
- **La coopération transfrontalière dans la zone maritime entre l'Italie et la France nécessite une simplification de la gestion**, afin de consacrer plus de temps à une communication efficace, à l'engagement de nouveaux bénéficiaires et citoyens et à la capitalisation pour un plus grand impact.

Nous développons ces deux points en termes de géographie du Programme, de thèmes qu'Interreg devrait soutenir et de mise en œuvre.

GÉOGRAPHIE DU PROGRAMME

Les programmes transnationaux sont essentiels, mais ils doivent être complétés par des programmes ciblés sur des territoires maritimes spécifiques et délicats. Dans ce contexte, la question complexe mais essentielle de la gestion d'une frontière maritime est au cœur de la coopération transfrontalière.

La mer est un espace de coopération transfrontalière sans barrières physiques, un continuum territorial, et elle a toujours favorisé les échanges politiques et socio-économiques entre les territoires. De plus, les impacts du changement climatique sur la mer et les dynamiques liées à la mer (naturelles ou anthropiques) n'ont pas de frontières.

Une coopération continue et ciblée est essentielle pour gérer les multiples questions qui traversent la frontière maritime, qui est aussi vitale que la frontière terrestre, mais qui présente des défis spécifiques.

THÈMES QU'INTERREG DEVRAIT SOUTENIR

Dans le contexte de la coopération transfrontalière et maritime, Interreg et la politique de cohésion couvrent les questions de développement régional les plus importantes, allant de la protection de l'environnement à l'intégration socioculturelle, en passant par la coopération économique.

Dans la période de programmation post-27, il convient de les maintenir et de les renforcer, en mettant l'accent sur les questions clés suivantes pour les zones côtières maritimes et les îles :

- **La sûreté maritime**, liée à la question du transport maritime, y compris l'expédition de marchandises dangereuses, le volume élevé de transport de passagers et le risque d'accidents ;
- **Pollution marine**, avec la possibilité d'investir dans la recherche, l'innovation et l'expérimentation pour gérer différents types de pollution marine : organique, plastique et microplastique ; déchets spéciaux/dangereux ;
- **Gestion intégrée de l'**érosion **marine et côtière** et des zones portuaires, notamment en mettant l'accent sur le tourisme durable et alternatif ;

- **Les territoires insulaires et les îles**, en stimulant les investissements dans les transports, les connexions, la mobilité, le développement intégré et durable et les échanges entre les îles.

En outre, un sujet d'une importance capitale est la promotion d'**une meilleure compréhension mutuelle et transfrontalière des systèmes de réglementation et de gouvernance** dans les différents pays. Cette connaissance permettrait aux initiatives et aux services transfrontaliers de fonctionner de manière plus efficace et de soutenir la gestion des crises (par exemple, les marées noires), sur la base d'une connaissance claire des rôles et des fonctions à différentes échelles territoriales. Des bases de données partagées et accessibles contenant des informations actualisées constituent un outil important à cet égard.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME / DES PROJETS

La simplification, l'engagement, la communication et la capitalisation apparaissent comme des éléments fondamentaux pour la mise en œuvre dans l'après-27.

La charge administrative pesant sur les autorités de gestion des programmes est élevée. Alors que des procédures concrètes sont essentielles pour assurer une gestion efficace et transparente des fonds publics, le temps requis empiète souvent sur d'autres domaines clés, tels que la communication et la capitalisation. Pour cette raison les parties prenantes des programmes appellent à la simplification. Les mesures de simplification mises en place pour la période de programmation 2020-27 sont les bienvenues et devraient être renforcées dans la période post-27, y compris pour l'interaction entre le Programme et la Commission. Des mesures simplifiées de gestion financière et réglementaire sont également essentielles pour attirer de nouveaux bénéficiaires de plus petite taille vers le Programme.

La consultation a montré qu'il faut faire davantage pour **garantir la participation de nouveaux bénéficiaires et d'organisations de citoyens, y compris de jeunes**. Cela est essentiel pour développer des actions présentant un intérêt concret pour les territoires et encourager une adoption stable et généralisée, mais aussi pour élargir la dynamique et l'impact de la coopération au-delà des partenariats consolidés. Ainsi, le temps gagné sur la gestion administrative devrait être réorienté en partie vers des campagnes d'engagement ciblées dans tous les territoires de la zone du Programme. Cette implication devrait également être encouragée par des appels spécifiques (par exemple, l'approche interpersonnelle) et des incitations (par exemple, les mécanismes d'évaluation).

En outre, la consultation a révélé la **nature essentielle de la capitalisation** au sein du Programme IT-FR Maritime, avec les politiques nationales et avec d'autres programmes frères. Bon nombre des "projets de coopération rêvés" mentionnés par les parties prenantes et les citoyens trouvent leur origine dans des initiatives en cours ou ayant déjà bénéficié d'un financement. Les bénéficiaires potentiels ont besoin de meilleurs outils et lignes directrices pour comprendre ce qui a déjà été fait sur un sujet spécifique et par qui, afin d'utiliser les résultats et de développer des projets innovants qui ont un impact plus large et plus concret. La capitalisation doit être encouragée avec du personnel, des ressources et des outils dédiés, tout au long du cycle de vie du Programme et du projet.